

Nom : *Boyer*

Prénoms : *Jean Baptiste* **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : *636*

Classe de mobilisation : *1887*

ÉTAT CIVIL.

Né le *8 Mai 1867*, à *S^t Georges*, canton *d'Heyrieu*, département de *l'Isère*, résidant à *S^t Georges*, canton d'*Heyrieu*, département de *l'Isère*, profession de *Caronnier*, fils de *Jean Geoffroy* et de *Sauzats Amélie*, domiciliés à *S^t Georges*, canton d'*Heyrieu*, département de *l'Isère*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*
yeux *châtain*, front *ordinaire*
nez *avancé*, bouche *moyenne*
menton *court*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *69* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*, militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon
Dispense unique de veuve

Compris dans la *2^e* partie de la liste du recrutement cantonal. (*1^{re}* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

1^{re} Période des HD du 5 Nov au 29 Dec 1888 au 22 d'Infanterie
2^e Période des HD du 8 Avril au 26 Mai 1890 au 99 d'Infanterie

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
<i>April 1899</i>	<i>aux Bruns, 6</i>	<i>Lyon</i>	<i>R</i>
<i>27 d^{re} 1900</i>	<i>S^t Georges d'Espérance</i>	<i>Jienne</i>	<i>R</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaires.
<i>1^{er} Nov 1893</i>	<i>1^{er} Nov 1893</i>	<i>1^{er} Nov 1893</i>	<i>1^{er} Nov 1893</i>	<i>1^{er} Nov 1893</i>
<i>1891</i>	<i>1893</i>	<i>1901</i>	<i>1901</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1914</i>

Rég^t d'Infanterie à Vienne

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 99^e d'Inf^{te} du 10th au 7 Octobre 1893
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Régiment d'Infanterie du 14 au 21 Octobre 1897
Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Novembre 1901

109^e Régiment d'Inf^{te}

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 6 Août au 7 Août 1914 et envoyé le dit jour
Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service des G. V. C.) del 6 Décembre 1914 au 6 Janvier 1915 et envoyé le dit jour
A accompli une période d'exercices dans le 109^e Régiment d'Inf^{te} du 24th au 8th 1902
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1907
Libéré du service militaire le 30 Novembre 1914
Blessures, Citations, décorations - Meurt
Campagne d'Allemagne du 6 au 7 août 1914 du 6 décemb. au 5 Janvier 1915

Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 30 Novembre 1913 (Circulaire Ministérielle N^o 24.913 du 11 novembre 1913). Rayé des contrôles le dit Jour.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Infanterie
109^e Régiment d'Inf^{te}

Annexes :

(1) Le
(2) L'it
(3) Po

Nom : *Boyer*

Prénoms : *Jean Baptiste* **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : *636*

Classe de mobilisation : *1887*

ÉTAT CIVIL

Né le *8 Mai 1867*, à *S^t Georges*, canton d'*Heyrieu*, département de *l'Isère*, résidant à *S^t Georges*, canton d'*Heyrieu*, département de *l'Isère*, profession de *Cordonnier*, fils de feu *Geoffroy* et de *Sauzats Amélie*, domiciliés à *S^t Georges*, canton d'*Heyrieu*, département de *l'Isère*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*
yeux *châtain*, front *ordinaire*
nez *droit*, bouche *moyenne*
menton *roux*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *69* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). *3*
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(L'indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Bon
Dispensé unique de reuse
Compris dans la *2^e* partie de la liste du recrutement cantonal. (*1^{re}* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

1^{re} Période des HD du 5 Novem au 29 Dec 1888 au 22 d'Infanterie
2^e Période des HD du 8 Avril au 26 Mai 1890 au 99 d'Infanterie

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *Infanterie*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *109^e Régiment 7^e d'Inf^{te}*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Substitutions de région.	D domicile ou R résidance.
<i>9 Avril 1899</i>	<i>aux Brues, G. à Lyon</i>		<i>R</i>
<i>27 Mars 1900</i>	<i>S^t Georges de Reparanche</i>	<i>Jirienne</i>	<i>R</i>

Régt d'Infanterie à Vienne

Número au contrôle spécial du recrutement. *806*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 99^e d'Inf^{te} du 10 Mars au 7 Octobre 1893
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Régiment d'Infanterie du 11 au 21 octobre 1897
Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Novembre 1901

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

109^e Régiment 7^e d'Inf^{te} 682
Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Requisition) du 6 Août au 7 Août 1914. Révoké 1914
Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service des G. V. C.) du 6 Décembre 1914 au 6 Janvier 1915
1887-636

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} Novem 1893</i>	<i>1^{er} Novem 1893</i>	<i>1^{er} Novem 1901</i>	<i>1^{er} Novem 1901</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1914</i>

1^{er} OCTOBRE 1914

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.